



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

représentativité et financement

Question écrite n° 55481

Texte de la question

Mme Marie-Hélène Aubert attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le système de représentativité et de financement des organisations syndicales en France, fixé par un arrêté de 1966. En effet, l'obsolescence des dispositions actuelles de représentativité contribue à l'affaiblissement du syndicalisme en France. A l'approche des élections prud'homales de 2002, la mise en place d'un système plus équitable de cette représentativité, fondé sur le vote des salariés et prévoyant une égalité de traitement entre les organisations syndicales, apparaît nécessaire. En conséquence, elle lui demande si elle envisage de remédier prochainement à cette situation qui a exclu de l'exercice du droit syndical un nombre croissant de salariés.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Hélène Aubert](#)

Circonscription : Eure-et-Loir (4^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55481

Rubrique : Syndicats

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 décembre 2000, page 7082